



CONVENTION DE PARTENARIAT  
Projet COMOSEH  
Gref. Collectif Haïti. Haïti Futur.

**Entre les institutions ci-dessous :**

**1 Fédération Enfants-Soleil Internationale. 24 Challe Pourpre. 95610. Eragny sur Oise.  
et Association Enfants-Soleil Haïti, d'une part,**

et

**2 Ecole Massawist , Haut Dodart . Commune des Verrettes. Département de l'Artibonite. Haïti.  
représentée par Mme Cerfrère Wista, directrice,**

**L'Association Enfants Soleil mentionnée ci-dessus s'engage, dans la mesure des moyens disponibles :**

- ☐ A installer une salle informatique, avec, à terme, 12 ordinateurs, une imprimante, un système de connection Wifi et le mobilier adéquat, à l'usage des élèves de l'école, de la direction et des personnels enseignants, dans le cadre de la modernisation de l'enseignement en Haïti.
- ☐ A réaliser les améliorations nécessaires pour que cette salle soit fonctionnelle : carrelage au sol, peinture, infrastructure électrique.
- ☐ A assurer la sécurisation de la salle : porte, fenêtres, armoire sécurisée.
- ☐ A mettre en place une alimentation électrique au moyens de panneaux solaires, inverter et batteries.
- ☐ A aider à l'amélioration de l'hygiène des enfants en installant une citerne, avec une pompe pour conduire l'eau à la citerne située sur le toit de l'école.
- ☐ A contribuer à la réparation des toilettes, selon le budget prévu.

Le matériel électrique mobile, panneaux solaires et batteries, le matériel informatique, imprimante mobilier, restent la propriété de la Fédération Enfants-Soleil, et l'école en a un usage exclusif renouvelable par tacite reconduction.

**La direction de l'école s'engage :**

- ☐ A contribuer au financement à hauteur de 7,5 % du financement total.
- ☐ A mettre en œuvre tous les moyens pour respecter le matériel (accompagnement social des bénéficiaires, formation), respect des règles établies en commun pour l'utilisation des ordinateurs, sous la direction des professeurs, aucun ordinateur ne devant sortir de l'école.
- ☐ A utiliser les connections Internet avec parcimonie et assumer le paiement du forfait Wifi auprès de l'entreprise Natcom.

- ☐ A assurer une formation auprès des membres du personnel de l'école et des professeurs pour l'utilisation de l'outil informatique.
- ☐ A encourager les professeurs à suivre le stage long de formation prévu dans le projet comoseh, en 2019.
- ☐ A communiquer par des rapports régulier sur le déroulement du projet, selon les demandes ou questionnaires qui seront proposés, envoyer des photos ou tout document permettant un suivi et une évaluation du programme.
- ☐ A informer le comité d'école et le comité de parents sur l'évolution du programme de modernisation de l'enseignement.
- ☐ A intégrer progressivement des élèves des classes de 7<sup>ième</sup>, 8<sup>ième</sup> et 9<sup>ième</sup> années.
- ☐ Dans le cadre de la sécurité des élèves et personnels, la direction s'engage à organiser deux exercices d'alerte en cas de séisme. (consignes d'évacuation) et d'en envoyer le bilan à Enfants-Soleil, avec documents photographiques.

Pour valoir ce que de droit.

Fait à Verrettes le .....

Signatures

La directrice : Wista Cerfrère

Le responsable projets :  
Gérard Renard

Le coordinateur : Joseph Ostene

Jérémie Wilglais : Conseiller